

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE D'ACTON VALE**

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT**

VEUILLEZ PRENDRE AVIS, que lors d'une séance ordinaire tenue le 16 décembre 2024, le conseil a adopté le règlement no. 002-2025 intitulés:

**RÈGLEMENT IMPOSANT UNE TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE À TAUX VARIÉS POUR L'ANNÉE 2025.**

Tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement aux heures ordinaires d'affaires de la municipalité.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la Loi.

DONNE À ACTON VALE, ce 17<sup>e</sup> jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt-quatre.

Claudine Babineau, OMA  
Greffière

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, Claudine Babineau, OMA, greffière de la Ville d'Acton Vale par les présentes, certifie que l'avis ci-dessus a été publié conformément à la Loi en affichant copie attestée dudit avis au bureau de l'Hôtel de Ville et dans le journal "La Pensée de Bagot" ce 25<sup>e</sup> jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt-quatre.

Claudine Babineau, OMA  
Greffière